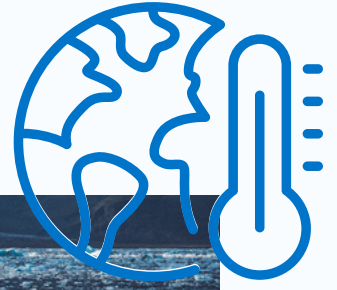


Faire face aux changements climatiques

# Plan d'adaptation aux changements climatiques



## POURQUOI ADOPTER UN PLAN D'ADAPTATION? <sup>1</sup>

Les activités humaines provoquent l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), ce qui a pour effet de réchauffer de plus en plus l'atmosphère de la Terre. Les changements climatiques entraînent certains déséquilibres responsables de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements météorologiques extrêmes et d'anomalies climatiques à l'échelle de la planète : sécheresses intenses, pluies diluviennes, etc.

**Plusieurs événements sont survenus dans la région :** *Débordement de la rivière Saguenay en octobre 2001 causé par de la grande marée et de grands vents ; inondation à Normandin après 107 mm de pluie qui sont tombés dans la soirée du 5 septembre 2018 ; effondrement de la route Ulysse en 2022 à Alma, à la suite à de fortes précipitations ; etc.*

Afin d'atténuer ces changements, il est primordial de continuer de poser des actions pour réduire sensiblement les émissions de GES. De plus, **il faut préparer dès maintenant les milieux de vie aux conséquences d'un réchauffement climatique planétaire.** Une municipalité ou une ville aura à faire face à quelques enjeux prioritaires associés aux changements climatiques. Ces enjeux toucheront notamment les services à la population, l'organisation et la mise en valeur du territoire et l'administration générale.

**L'adoption d'un plan d'adaptation aidera à cerner ces enjeux, à classer les risques par ordre de priorité et à élaborer une stratégie pour y faire face.** Il faut rappeler que chaque administration municipale joue un rôle primordial pour coordonner la gestion de l'adaptation aux changements climatiques sur son territoire.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, L'Anse-Saint-Jean est la première municipalité à avoir adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques. L'adoption de plusieurs actions d'adaptation peut représenter des économies importantes aux municipalités lors de phénomènes météorologiques.



<sup>1</sup> Source : RNCREQ (2014), *Faire face aux changements climatiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 4 p.

## ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ADAPTATION

Ouranos a développé en 2010 le document *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois*, qui présente quelques préalables pour assurer le succès et cinq étapes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation aux changements climatiques.

### Parmi ces préalables, il faut:

- Obtenir un mandat clair du conseil municipal (ou comité exécutif) de la municipalité ou ville;
- Former une équipe multidisciplinaire et nommer un coordonnateur avec une vision globale;
- Faire de la sensibilisation;
- Définir des livrables et les personnes responsables;
- Établir un échéancier provisoire.<sup>2</sup>

### Voici les étapes proposées :



**Nous vous invitons à consulter le document :** *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois* publié par Ouranos :

[www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/Plan-adaptation.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/Plan-adaptation.pdf)

## LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Dans les dernières années, il existait deux programmes d'aide financière pour aider les municipalités dans l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques :

- Programme Municipalités pour l'innovation climatique (2017-2022) de la Fédération canadienne des municipalités
- Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## LES MUNICIPALITÉ ET MRC EN ACTION

- Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- MRC de Thérèse-De Blainville
- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Ville de Terrebonne
- Municipalité de L'Islet
- Ville de Brossard
- Ville de Candiac
- Ville de Lévis
- Ville de Saint-Jérôme
- Ville de Victoriaville
- Ville de Magog

Pour plus d'informations : 418-662-9347 / [creddsaglac.com](http://creddsaglac.com)



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.  
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



<sup>2</sup> Source : OURANOS (2010), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois*, 48 p.